



Chroniques du CE du pôle NO

Mars 2018

FILIERE : CENTRALISATION

Pour la direction : Y. Dumont,
directeur des opérations et C. Lefèvre, DRH.

Les discussions en CE et CCE ont permis de faire évoluer le dossier. Des groupes de travail vont être constitués pour associer les salarié-e-s aux évolutions de la Filière.



En 2016 à Rennes, il y a eu 292 journées de travail pour 2 équipes légères, dont 277 réalisées géographiquement plus du côté de Rennes que de Paris (142 en Finistère). Les élus interrogent la direction : « comment faire des économies dans ces conditions, avec 1 équipe légère transférée sur Paris ? »

Y.Dumont : « Les équipes légères contribuent aux tournages d'autres activités, les termes « équipes légères » n'est pas approprié il faut penser « équipes de tournage ». Ce n'est pas à l'ordre du jour de maintenir la deuxième équipe sur Rennes. »

Elus : « Il est incohérent de présenter un plan de réduction avec 1,25 monteur en moins à Rennes alors que l'on est sensé développer les programmes régionaux ! »

Y.Dumont : « Il faut maîtriser les coûts, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de développement. Il faut répartir le travail dans l'hexagone et rééquilibrer le dimensionnement des équipes. »

Elus : « On ne peut pas avoir de réflexion nationale pour les programmes régionaux. A Rennes, les bretons sont très attachés à la proximité et finalement, c'est le privé qui en profitera. »

Projet de code de conduite « anti-corruption » (annexé au Règlement Intérieur de FTV)

Il s'agit de la mise en place d'un dispositif d'alerte ouvert à tous les collaborateurs en cas de dysfonctionnements constatés dans la vie de FTV. L'entreprise y est tenue depuis la loi Sapin II. La procédure d'information-consultation est en cours dans les CE. Le CCE doit se prononcer tout début avril, pour une mise en service du code de conduite dans la foulée. Les salarié-e-s voulant dénoncer des actes ou faits le feront via une plate-forme externe afin de garantir la confidentialité des échanges. Une formation e-learning est envisagée pour tous les salarié-e-s de FTV.

COMMISSION EMPLOI-FORMATION.

En 2017, le taux de l'emploi non permanent par rapport à l'année précédente est stable : 11 %.

Les élus dénoncent le faible taux de remplacement des salarié-e-s en maladie ou en congés.

Le pôle NO compte 800 ETP permanents.

Bretagne et Normandie n'ont pas supprimé assez d'ETP, elles sont des mauvaises élèves d'après la direction.

Le Centre Val de Loire détient le record du nombre de postes vacants, avec turn-over important et une maîtrise de l'ETP, tout comme les Pays de la Loire.

D'après M Le Guennec, directeur de la région Bretagne, toutes les antennes sont logées à la même enseigne. « En Bretagne, nous avons eu des arrêts maladie longs, qui ont nécessité plus de recours à de l'emploi non-permanent, notamment chez les journalistes. »

SUD : Les représentants du personnel demandent à avoir les chiffres du taux de cadres encadrants d'il y a 15 ans, par rapport au taux des personnels de terrain, afin de les comparer à ceux d'aujourd'hui.

O. Godard, DRH : « on ne les a pas. On ne sait pas faire. »

SUD : « Faut les chercher. »

SNJ : « La cour des comptes les trouve, pourquoi pas vous ? »

CGT : « Il faudrait aussi les mettre en parallèle avec la production. »

Les heures supplémentaires ont augmenté en mai et juin 2017, pendant les élections législatives et présidentielles. En Bretagne, elles ont augmenté chez les journalistes non-permanents. En Ile de France, il y a eu un bon millier d'heures en plus, avec + 60 % chez les permanents, autant les PTA que les journalistes. Mais les embauches ont-elles suivi ?

LES COM-COM ...

La direction a présenté un premier bilan sur la mise en œuvre de l'accord sur les compétences complémentaires. Les chefs de centre en région ont été chargés de comptabiliser les heures effectuées, les métiers concernés et les salarié-e-s à qui les primes revenaient. Force est de constater qu'ils n'ont pas tous la même base de calcul.



Des différences énormes apparaissent d'une région à l'autre : 40 000 € ont été « distribués » dans les Pays de la Loire, contre seulement 7400 en Bretagne. La compétence « infographie » par exemple est prise en compte à raison de 24 000 € dans les Pays de la Loire, contre 0 € en Bretagne. Pourtant, les techniciens vidéo de Rennes l'exercent depuis des années.

Comme souvent, la direction interprète l'accord à sa façon, et l'on en arrive à des situations ubuesques, où il est nécessaire d'aller au tribunal pour le faire appliquer. Alors, sera-t-il reconduit en juillet, avec les signatures de la CGT et FO, signataires de cet accord bancal et en expérimentation pour une année ?

EN BREF :

Les Représentants de personnel ont dénoncé l'autocensure des encadrants qui aujourd'hui adaptent l'activité aux moyens parce qu'il faut faire des économies d'ETP, plusieurs d'entre eux sont en maladie et/ou en burn-out.

France 3 Ile de France pourrait être station pilote sur un projet de matinale (7 heures-8h30) commune avec France Bleu. Un projet similaire pourrait voir le jour dans une autre antenne de France 3 en milieu rural, mais rien n'est décidé.

Poste mixage Iroise

Pour la direction, L. Lemaire, directeur technique.

La réunion concernant le poste de mixage à Brest prévue le 4 avril avec des élus et les techniciens concernés est retardée. La direction veut supprimer le poste de mixage d'Iroise pour des raisons soi-disant techniques, mais l'on sait que le débat est politique. Un technicien son de Rennes, expert Imedia, devrait accompagner les représentants du personnel à l'occasion d'une prochaine réunion, dont la date n'est pas encore fixée, pour proposer des solutions alternatives qui permettraient de garder le poste de mixage.

O. Godard : « Imedia2 va faire évoluer le fonctionnement de la locale, nous avons fait des propositions intéressantes à l'OPS qui devrait quitter son poste. »

Elus : « accompagnement ou pressions?! »

Futures instances représentatives du personnel :

Les ordonnances du gouvernement MACRON sur le code du travail vont faire disparaître un nombre considérable d'élus qui défendent les salarié-e-s.
La direction qui prône le dialogue social, est hilare.



Suite à l'accord signé par la CGT et FO, il y aura un CSE unique (nouveau CE) pour France 3 et les salarié-e-s de la Filière.

Les délégués du personnel et les élus du CHSCT disparaissent au profit des représentants de proximité. Ces derniers seront élus par les élus du CSE.

Les élections devraient avoir lieu entre le 15 juin et le 15 juillet. Elles se feront par voie électronique, suite à l'accord signé par la CFDT.

PROCHAIN CE le 17 avril 2018

N'hésitez pas à faire parvenir vos questions et commentaires à vos élus SUD.

NB : Les informations contenues dans ce compte-rendu n'ont pas vocation à être exhaustives. Pour en savoir plus sur les décisions et discussions qui se sont tenues lors du CE, nous vous invitons à vous adresser à vos éluEs SUD au CE :

Bertrand Le Gall et Marie-Céline Varin

SUDFTV sur le blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv)

Retrouvez SUDFTV sur le blog <http://syndicatsudftv.blogspot.fr/> et sur [twitter@syndicatsudftv](https://twitter.com/syndicatsudftv)